

Cet été, VALOREM fête ses 20 ans. Le chemin parcouru par les énergies renouvelables depuis ces deux décennies est une satisfaction. VALOREM est fier d'y contribuer activement et ce n'est qu'un début ! Loi sur la transition énergétique, nouvel arrêté tarifaire pour l'éolien, nouveaux objectifs européens, records de production, les énergies renouvelables continuent de se structurer et de s'affirmer ! Grâce à son approche visionnaire, l'Agence de Bègles poursuit l'accompagnement de vos territoires dans leur transition énergétique.

Vincent VIGNON, Responsable agence VALOREM Sud-Ouest

Le groupe VALOREM obtient une double certification

En mars dernier, le groupe VALOREM a reçu la certification aux normes ISO 9001:2008 et 14001:2004 pour ses activités de prospection, études, développement, achats, financement, construction, vente et exploitation de projets et de centrales de production d'énergies renouvelables.

La certification ISO 9001:2008

garantit aux clients de VALOREM et de ses filiales VALREA et VALEMO leur implication dans la satisfaction de leurs attentes à tous les stades d'un projet d'énergie renouvelable. Cela se traduit par une écoute attentive de leurs besoins et attentes, dans un souci de réactivité, de valorisation et de respect de leurs territoires. Une fois les parcs éoliens en fonctionnement, nous effectuons par exemple des enquêtes de satisfaction auprès des parties prenantes ayant contribué à la réalisation du projet (élus, propriétaires foncier et exploitants agricoles, riverains...).



La norme ISO 14001:2004 atteste des dispositifs mis en place pour réduire et maîtriser l'impact environnemental des activités du groupe. Nous veillons notamment à prévenir les impacts potentiels des projets que nous développons. Ceux-ci sont identifiés dans les études d'impact dont la qualité est régulièrement reconnue par les services de l'Etat. Depuis 2008, nous avons mis en place des « chantiers verts » visant à limiter au maximum les nuisances liées à la construction des parcs d'énergies renouvelables, au bénéfice des riverains, des ouvriers et de l'environnement.

En parallèle, les principes du développement durable sont appliqués dans le quotidien de l'entreprise (tri sélectif, économies d'énergies, plan de déplacement...). Pour Jean-Yves Grandidier, président de VALOREM, « cette certification vient enfin confirmer nos valeurs dans le travail. Chez VALOREM, la satisfaction client et le respect de l'environnement ont toujours été au centre des préoccupations... ». VALOREM est une des 1^{ères} PME de son secteur à obtenir cette double certification. Consultez nos certificats sur le site du groupe : <http://www.valorem-energie.com/engagements>

VALOREM fête ses 20 ans !

Créé en 1994 par Jean-Yves Grandidier à Bègles (33), VALOREM est pionnier de l'éolien en France. Son objectif d'alors est toujours d'actualité : valoriser les ressources énergétiques renouvelables des territoires comme alternative durable aux énergies fossiles. Acteur reconnu de la filière éolienne, VALOREM s'est ouvert au fil des années à de nouveaux types d'énergies et à de nouveaux territoires. Le groupe a aussi su élargir ses compétences en évoluant de bureau d'études à « opérateur en énergies vertes », maîtrisant, au travers de ses différentes filiales, l'ensemble des étapes d'un projet d'énergie renouvelable.

« En 20 ans, VALOREM a su accompagner l'évolution du marché tout en conservant son indépendance d'esprit et d'action. Nous ne pouvons qu'être fier de cette aventure humaine... qui ne fait que commencer ! » souligne Jean-Yves GRANDIDIER.

Résolument tourné vers l'avenir, VALOREM continue de défricher des solutions innovantes qu'il s'agisse de complémentarité des ressources ou d'ouverture à l'énergie citoyenne !



Actualité du groupe VALOREM

Visite des parcs photovoltaïques en construction à Sainte Hélène (33)



Visite des sites photovoltaïques de Brassemonthe et du Bétout

Le 26 juin dernier, VALOREM a eu le plaisir d'accueillir sur les sites de Brassemonthe et du Bétout, dans le Médoc :

- la Sous-Préfète de Lesparre,
- les services instructeurs de l'Etat (DREAL, DDTM),
- le comité de suivi des prescriptions environnementales pendant le chantier et l'exploitation des centrales
- des élus de la commune.

Cette visite a été l'occasion de remercier les services de l'Etat pour leur accompagnement durant la phase de développement et de présenter le fruit de leur instruction.

Ces projets photovoltaïques ont nécessité pas moins de 4 autorisations : Permis de Construire, Autorisation de Défrichage, Autorisation Loi sur l'eau et Dérogation pour la Destruction d'Espèces Protégées.

Nous les avons obtenues grâce à une réelle approche environnementale du projet et de sa mise en œuvre. Des prescriptions ont aussi été émises, imposant notamment de respecter un calendrier de travaux, de ne pas drainer le terrain ni décaper la terre végétale, de limiter la circulation, etc. Véritables contraintes pendant le chantier, leur objectif est de préserver au maximum la biodiversité présente au sol et dans la strate herbacée.

Brassemonthe Energies et Le Bétout Energies ont missionné VALOREM pour encadrer et valoriser cette démarche environnementale. Avec un peu d'ingéniosité et d'innovation, les chantiers de parcs EnR peuvent réellement se dérouler sur des zones naturelles : nous faisons aujourd'hui cohabiter sur un même site biodiversité et énergie renouvelable !

Le Comité de Suivi :

Afin de valider les choix techniques, suivre leur mise en œuvre et en prouver l'efficacité, l'Etat a mis en place un Comité de Suivi composé des services instructeurs (DREAL et DDTM), mais aussi des Polices de l'eau (ONEMA) et de l'environnement (ONCFS). Au cours de la visite, ils ont pu constater que les efforts réalisés aboutissent à des centrales photovoltaïques parfaitement intégrées. Pour preuve, des bergeronnettes ont fait un nid au pied des panneaux photovoltaïques, couvé leurs œufs et les petits se sont envolés sans dommage !



Nid de bergeronnettes au pied des panneaux photovoltaïques

Des blogs pour suivre l'avancement des projets

- www.parc-eolien-de-adriers.fr (86)
- www.parc-eolien-de-theil-rabier-montjean.fr (16)
- www.parc-eolien-de-tout-vent.fr (17)
- www.parc-eolien-des-landes.fr (87)
- www.parc-photovoltaïque-de-brach.fr (33)

Actualité du groupe VALOREM

FIXATOR, système novateur d'aide à la montée dans les éoliennes



Spécialiste de l'accès en hauteur, l'entreprise FIXATOR a mis au point un système unique d'aide à la montée sur échelle. Il permet de lever 80 % du poids de l'opérateur et s'adapte à sa vitesse d'ascension et de descente. Avant sa mise sur le marché, le système est testé par les techniciens de VALEMO (filiale de VALOREM dédiée à l'exploitation et la maintenance de parcs éoliens) sur un mât de 80 mètres. Ces essais permettent de vérifier le fonctionnement sur grande hauteur, de valider l'autonomie de l'appareil et les temps effectifs de montée et descente. Les opérateurs ont d'ores et déjà constaté l'amélioration de leurs conditions d'intervention, en limitant leur fatigue et en leur permettant de réaliser plusieurs ascensions dans la journée.

VALEOL et RESCOLL analysent le cycle de vie d'un parc éolien



VALEOL, filiale R&D de VALOREM et son partenaire RESCOLL, société de recherche indépendante spécialisée dans l'innovation technologique, ont réalisé la première analyse de cycle de vie d'un parc éolien en France. Présentée lors du Salon Européen de l'Eolien (EWEA) à Barcelone en mars 2014, elle a été récompensée du prix « Science & Research ». Cette étude inédite analyse les impacts environnementaux d'un parc éolien, du développement au démantèlement. Elle a permis d'identifier les étapes les plus favorables ainsi que les plus impactantes afin de dégager des voies d'amélioration.



Plus d'informations sur notre site :

http://www.valorem-energie.com/acv_parc-eolien_recompense-ewea-2014

Les rendez-vous à noter

- 5^{ème} Colloque National Eolien : jeudi 2 octobre 2014 à Paris, organisé par France Energie Eolienne



- Salon des Maires : 25, 26 et 27 novembre 2014 à Paris, Porte de Versailles



- Départ de la Route du Rhum : dimanche 2 novembre à St-Malo. Soutenu par VALOREM depuis 2012, le skipper Lalou Roucayrol prendra la mer à bord de son trimaran entièrement remis à neuf après son naufrage lors de la Transat Jacques Vabre en novembre 2013.



Actualité des énergies renouvelables

Nouvel arrêté tarifaire éolien : la filière reprend son souffle

La ministre de l'Ecologie Ségolène Royal a signé le 5 juin un arrêté tarifaire relatif au maintien du tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres. Ceci clôt une longue procédure juridique qui, depuis plus de 2 ans, a largement contribué à déstabiliser la filière éolienne. Cet arrêté conforte le redémarrage de la filière déjà constaté au 1^{er} trimestre 2014 (en partie dû aux mesures de simplification issues de la loi Brottes d'avril 2013)

Un début d'année favorable à la production éolienne et photovoltaïque

Cet hiver, la météo a été particulièrement favorable à la production éolienne qui a affiché de nouveaux records :

- un pic de puissance de 6 510 MW le 5 février à 1h30 du matin, soit 80 % du parc éolien français actif !
- le plus haut niveau de production (2,5 TWh) et le plus haut taux de couverture moyen de la consommation : 5,6 % (contre 3,3 % en moyenne en 2013) en février.

La production photovoltaïque a profité quant à elle de l'ensoleillement exceptionnel de mars et avril derniers pour atteindre des niveaux observés en été ! En avril 2014, elle a ainsi produit 1,45 % de l'électricité de notre pays (contre 0,8 % en moyenne sur l'année 2013).

28 % En 2013, les énergies renouvelables ont été la 1^{ère} source d'électricité en Europe. Pour la 1^{ère} fois, elles ont dominé le mix électrique européen en dépassant légèrement le charbon et le nucléaire. (Etude Enerdata de mai 2014)

Lettre d'information n°3, Septembre 2014

Directeur de la publication : Communication VALOREM

Impression : VALOREM

Contact : www.valorem-energie.com

L'autorisation unique testée dans 5 régions

Pendant 3 ans, 5 régions vont expérimenter «l'autorisation unique» (Basse-Normandie, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Picardie). Délivrée par le préfet, celle-ci vise à rassembler au sein d'une seule autorisation toutes les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (autorisation ICPE, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...). En réduisant les délais d'instruction et le nombre d'interlocuteurs, cette simplification vise à favoriser le développement des énergies renouvelables tout en assurant la cohérence du dispositif.

Pour plus d'information : Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 publié au Journal Officiel du 4 mai.

Les Français réclament la transition énergétique

Dans un sondage réalisé par le CSA pour France Energie Eolienne en mars dernier, les Français se disent massivement concernés par les choix énergétiques du pays :

- 88% pensent que l'éolien est une solution dans le contexte de transition énergétique,
- 65% pensent que l'éolien contribue à démocratiser le marché de l'énergie,
- 80% pensent qu'il faut investir dans l'éolien sans attendre que les centrales traditionnelles soient en fin de vie.

Pour eux, la transition énergétique doit se faire dès aujourd'hui !



Si vous souhaitez recevoir cette lettre d'information uniquement au format numérique, merci de nous transmettre vos nom, prénom, fonction et courriel à : carole.deveau@valorem-energie.com

VALOREM BEGLES

213 cours Victor Hugo - 33 323 BEGLES CEDEX
Carole DEVEAU : 05 57 96 91 91